



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
Bureau de la formation continue et du
développement des compétences
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service

SG/SRH/SDDPRS/2020-104

12/02/2020

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/01/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : Plan de formation Labels « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité » 2020-2023

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
EPLEFPA
Administration centrale
Institut national de formation des personnels du ministère chargé de l'agriculture (Infoma)
Institut national d'enseignement supérieur et de recherche de l'alimentation, santé animal, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon)
Institut national des sciences et industrie du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech)
Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)

Résumé : Présentation du plan de formation Labels « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité » pour un déploiement des formations obligatoires en région et en administration centrale ainsi que dans les écoles de service public ayant des fonctionnaires

stagiaires du MAA.

Les formations sont réalisées selon les modalités du marché public interministériel de formations diversité, égalité, lutte contre les violences sexuelles et sexistes et laïcité et neutralité des agents du service public.

Textes de référence : Circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique

Schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie

Le renforcement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination sont un enjeu fort et d'actualité pour la fonction publique. En s'inscrivant fin 2017 dans la démarche de double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité », le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) a montré sa volonté de mener à bien et, de manière pérenne, son engagement dans la promotion de la diversité et de l'égalité professionnelles auprès de tous ses personnels.

Dans ce contexte, le ministère se dote, pour la période 2020-2023, d'un plan de formation « labels », qui prévoit le déploiement de formations à la diversité et à la lutte contre les discriminations, au recrutement sans discriminer et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce plan comprend également des formations relatives à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, permettant ainsi au ministère de répondre aux exigences énoncées dans la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique. Enfin, le plan prévoit le déploiement de formations relatives à la laïcité et à la neutralité des agents de service public.

La déclinaison de ce plan de formation par toutes les structures concernées, dans le respect des objectifs présentés ci-dessous, est une priorité pour le ministère. En effet, la formation est déterminante pour l'appropriation des valeurs portées par les labels et pour leur intégration dans les pratiques et les politiques publiques mises en œuvre par le MAA.

I. Orientations principales du plan de formation :

a) Former les publics cibles.

La mise en œuvre des objectifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de diversité et de lutte contre les discriminations et les violences et d'engagement dans la démarche de double labellisation rend indispensable la formation de l'intégralité des publics cibles qui figurent dans le cahier des charges des labels « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité ».

Ces publics sont :

- les cadres dirigeants et supérieurs ;
 - les emplois du MAA nommés en conseil des ministres,
 - les emplois de direction en administration centrale, en service déconcentrés et en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEPFA) : chef de service, sous-directeur, directeur des services déconcentrés et adjoints, directeur d'EPLEPFA,
- les cadres intermédiaires ;
autres agents en situation d'encadrement et notamment :
 - en administration centrale : adjoint sous-directeur, chef de bureau, chef de mission des affaires générales (MAG), adjoint et assimilé,
 - en services déconcentrés : chef de service, adjoint, SG, SG adjoint, chef d'unité ou chef de pôle,
 - en EPLEPFA : directeur adjoint, directeur de centre de formation professionnelle pour adultes (CFPPA) et de centre de formation d'apprentis (CFA), directeur d'exploitation agricole et d'atelier technologique (DEADAT), SG, conseiller principal d'éducation (CPE),
- les personnels chargés des ressources humaines ;
 - Acteurs de la prévention (Infirmiers, médecins de prévention, assistants sociaux, conseillers et assistants de prévention, inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)),
 - Agents relevant de la catégorie d'emploi des ressources humaines : personnels RH des missions des affaires générales (MAG), gestionnaires RH, gestionnaires de proximité RH, secrétaires RH des établissements, chargés de mission, délégués régionaux à la formation continue (DRFC), responsables locaux de formation (RLF),

- les ingénieurs et inspecteurs généraux en charge de l'appui aux personnes et aux structures (IGAPS), les inspecteurs de l'enseignement agricole (IEA), la délégation à la mobilité et aux carrières (DMC)
- les référents égalité et diversité et les correspondants handicap régionaux.
- les membres des jurys de concours et d'examens professionnels ;
- les membres des institutions représentatives du personnel ;
- les élèves des écoles de service public en tant que fonctionnaires stagiaires.
Les écoles de service public concernées sont :
 - l'Institut national de formation des personnels du ministère chargé de l'agriculture (Infoma) ;
 - l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche de l'alimentation, santé animal, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup) ;
 - l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) ;
 - l'Institut national des sciences et industrie du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech) ;
 - l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA).

Pour ces publics, les formations sont obligatoires. Pour mémoire, dans le cadre du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie (SD FPTLV)¹, il est rappelé qu'une attention particulière doit être portée à la formation des cadres, des référents égalité et diversité et des représentants du personnel, notamment les membres des CHSCT.

b) Mettre à disposition les formations adaptées

Pour mener à bien le plan de formation « labels », le ministère a souscrit au marché interministériel porté par les ministères sociaux², qui couvre les quatre thématiques suivantes :

- Diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes et recruter sans discriminer (lot 2 du marché) ;
- Égalité entre les femmes et les hommes (3 déclinaisons en fonction des publics – lot 3 du marché) :
 - les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes,
 - faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu managérial,
 - l'égalité : un défi qui concerne autant les hommes que les femmes ;
- Lutte contre les violences sexuelles et sexistes (lot 1 du marché) ;
- Laïcité et neutralité des agents publics de service public (lot 4 du marché).

¹[Schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie](#) Axe 3 LA FONCTION MANAGÉRIALE, action prioritaire n°6 Former les cadres, aux enjeux de l'égalité professionnelle, de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes. « Dans ce cadre, le Président de la République a notamment annoncé dès 2018, la mise en œuvre d'un grand plan de formation initiale et continue dans le secteur public, avec une attention particulière portée à la formation des cadres, des référents égalité et diversité et des représentants du personnel, notamment les membres des CHSCT. Cette offre de formation sera progressivement étendue à l'ensemble des agents publics ».

² Ce marché public, d'un an renouvelable 3 fois, est à bons de commande sans minimum ou maximum d'achat.

Objectifs particuliers de la formation « Diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes et le recrutement sans discriminer » :

- au terme de la formation, les cadres (dirigeants, supérieurs et intermédiaires) seront en capacité de veiller à la mise en œuvre des principes et règles édictés dans le guide du recrutement³ au sein de leur structure.
- au terme de la formation, les personnels chargés des ressources humaines seront en capacité de mettre en œuvre les nouvelles procédures de recrutement garantissant l'égalité de traitement et l'absence de discrimination entre les candidats.

Ces formations répondent aux préconisations du référentiel de formation à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations dans la fonction publique⁴.

Les actions de formation prévoient une partie en présentiel et un e-learning accessible sur tous les supports numériques, accessible après la formation en présentiel.

Les durées de formations sont adaptées aux publics à former. Pour les publics cibles, les formations doivent être comprises entre 3h et 6h.

Les formations disponibles dans le cadre du marché selon le public concerné sont détaillées à l'annexe 1.

c) Former en 2020, en priorité, aux thématiques diversité et égalité

Le ministère s'engage à atteindre les objectifs de formation des publics cibles détaillés dans le tableau ci-dessous. L'année 2020 doit permettre de former l'intégralité des publics cibles à la diversité et à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes et au recrutement sans discrimination. Un maximum d'agents relevant des publics cibles doit être formé à l'égalité entre les femmes et les hommes en 2020, avec l'objectif de 100 % des publics cibles formés fin 2021.

Les années postérieures à 2020 seront mises à profit pour déployer les formations concernant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et les enjeux de laïcité et neutralité des agents de service public.

³ NS n° 2019-109 du 6 février 2019 [Guide du recrutement](#)

⁴ [Référentiel de formation à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations dans la fonction publique](#)

	Diversité	Égalité		Laïcité
	Diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes et le recrutement sans discriminer	Égalité entre les femmes et les hommes	Lutte contre les violences sexuelles et sexistes	Laïcité et neutralité des agents publics de service public
Cadres dirigeants et supérieurs	100 % en 2020	100 % en 2020		un minimum de 5 % en 2020
Cadres intermédiaires	100 % en 2020	50 % en 2020 - 100 % 2021		un minimum de 5 % en 2020
Personnels chargés des ressources humaines	100 % en 2020	un maximum en 2020 - 100 % 2021		un minimum de 5 % en 2020
Membres des jurys de concours et d'examens professionnels ⁵	100 % en 2020	100 % en 2020	100 % en 2021	un minimum de 5 % en 2020
Membres des instances représentatives du personnel	100 % en 2020	un maximum en 2020 - 100 % 2021		un minimum de 5 % en 2020
Élèves des écoles de service public, en tant que fonctionnaires stagiaires	un maximum sur l'année scolaire 2019-2020 100 % sur l'année scolaire 2020-2021	un maximum sur l'année scolaire 2020 - 2021 100 % sur l'année scolaire en 2021-2022		un minimum de 5 % sur l'année scolaire 2019-2020

Les autres membres de la communauté de travail devront pouvoir avoir accès dès 2020 à des actions de formation et de sensibilisation à la diversité, à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes et dès 2021 à des actions de formation et de sensibilisation aux autres thématiques.

⁵ Pour les membres de jurys de concours et d'examens professionnels de l'enseignement agricole, l'objectif est de former :

- en 2020, 100 % des présidents et vices-présidents de jurys à la diversité et à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes et au recrutement sans discrimination et à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- d'ici 2022 100 % des membres de jurys de concours et d'examens professionnels de l'enseignement agricole.

II. Mise en œuvre du plan de formation labels – déclinaison locale

a) Décliner les plannings de formations 2020

Les formations sont déployées sur l'ensemble du territoire y compris dans les territoires d'outre-mer.

Chaque service doit :

- dans un premier temps, identifier le nombre d'agents composant les différents publics affectés dans sa structure au 1er janvier 2020⁶ ;
- programmer les formations nécessaires à la réalisation des objectifs 2020, en lien avec les prestataires du marché interministériel ;
- informer le BFCDC⁷ des sessions commandées. Le BFCDC établit les engagements juridiques au regard des pièces du marché.
- assurer la réalisation et le suivi.

Les sessions de formation déployées par les structures sont publiées sur le [site formco](#)⁸ afin que l'offre de formation soit connue de tous. En fonction des modalités définies par chaque structure, et au regard du caractère obligatoire de ces formations, soit les agents s'inscrivent sur une des sessions de formation proposées au regard du public auquel ils appartiennent, soit les agents sont convoqués à une session de formation et doivent se rendre disponible.

Les coûts pédagogiques des formations issus du marché public interministériel (incluant les frais de déplacement des formateurs pour la France métropolitaine) sont pris en charge par le BFCDC. Les déplacements des formateurs dans les directions d'outre-mer, non compris dans le bordereau de prix unitaire (BPU), sont pris en charge au réel (sur présentation des factures) par le BFCDC.

Les frais annexes, notamment les frais de déplacement des agents, relèvent des budgets régionaux : programme 215 pour les agents de l'enseignement agricole et programme 354 pour les agents de D(R)AAF.

b) Réaliser les bilans de formations

Sont chargés du suivi de la réalisation de ces formations les services suivants :

- pour les D(R)AAF et EPLEFPA, les délégués régionaux à la formation continue (DRFC)⁹,
- pour l'administration centrale, les responsables locaux de formation (RLF),
- pour les élèves fonctionnaires stagiaires des écoles de service public, chaque école,
- pour les IGAPS, les IEA et la DMC, pour les membres des institutions représentatives du personnel ministérielles et pour les membres de jury, le BFCDC.

Chaque service doit réaliser un suivi du plan de formation au moyen des annexes suivantes :

- pour les D(R)AAF et EPLEFPA : annexe 2,
- pour l'administration centrale : annexe 3,
- pour les élèves fonctionnaires stagiaires des écoles de service public : annexe 4,
- pour les IGAPS, les IEA et la DMC, pour les membres des institutions représentatives du personnel ministérielles et pour les membres de jury : annexe 5.

Le suivi doit être régulier. Un premier bilan est attendu dès le premier trimestre 2020, avec une première remontée d'information au 10 avril 2020 pour les trois premiers mois 2020.

⁶ Identification des publics à renseigner dans les annexes 2 à 5 en fonction de la structure,

⁷ Adresse fonctionnelle dédiée au plan de formation Labels : formations.egalite-diversite.sg@agriculture.gouv.fr

⁸ Site formco – Trouver une formation – Dispositifs spécifiques – [Formation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, à la diversité, à l'égalité et à la laïcité.](#)

⁹ Le suivi des formations D(R)AAF comprends le suivi de l'ensemble des agents des D(R)AAF et des EPL de la région.

A partir de mai 2020, un bilan mensuel des états des formations sera réalisé au niveau du BFCDC¹⁰ au moyen des données transmises par les services précités tous les 10 du mois pour suivi du plan de formation par le Secrétariat général.

Par ailleurs, un bilan national annuel des états des formations sera réalisé au niveau du BFCDC au moyen des données transmises par les services précités au titre du bilan annuel de la politique égalité et diversité conduite par le ministère. Il est présenté au comité technique ministériel notamment.

c) Identifier des indicateurs formation labels dans l'outil Nomade¹¹ pour 2021

Afin de piloter la politique relative à l'égalité et à la diversité, des indicateurs liés à la formation des publics cibles et à la communauté de travail seront créés en 2020 pour intégrer l'outil Nomade en 2021.

A cette fin, il est prévu le calendrier suivant :

- construction et revue des indicateurs (1^{er} semestre 2020 : présentation de NOMADE aux délégués régionaux à la formation continue lors de la réunion nationale du 28 janvier 2020 suivi d'un séminaire avec les contrôleurs de gestion le 31 mars 2020),
- détermination de valeurs cibles (juillet 2020),
- détermination des valeurs cibles de chaque structure (D(R)AAF incluant les EPLEFPA de sa région), avant les dialogues de gestion pour 2021 (novembre 2020),
- premiers indicateurs renseignés (février 2021).

Ces indicateurs stratégiques ne viennent pas se substituer aux indicateurs de suivi prévus au II. b). Limités en nombre, ils ont vocation à mesurer l'atteinte de certains objectifs cibles.

J'appelle votre attention sur l'importance de la réalisation effective de ce plan de formation selon les échéances prévues. Au-delà de l'objectif de double labellisation poursuivi, ces formations constituent le socle de la politique ministérielle en faveur de l'égalité professionnelle femmes / hommes, de la diversité et de la lutte contre les discriminations et les violences.

Le BFCDC se tient à votre disposition pour répondre à toute difficulté de mise en œuvre du plan de formation.

Le Secrétaire Général Adjoint,

Philippe Mérillon

¹⁰ Adresse fonctionnelle dédiée au plan de formation Labels : formations.egalite-diversite.sg@agriculture.gouv.fr

¹¹ Nouvel outil de management et d'aide à la décision

Annexe 1 Liste des formations Labels issues du marché interministériel

Formations du marché interministériel

Lot 1 lutte contre les violences sexuelles et sexistes					
N°	Prestataires	Intitulé de la formation	public	durée	Priorité 2020
L1F1f3	EGAE	Formation 1 lutte contre les violences sexuelles et sexistes	Cadres dirigeants Cadres supérieurs	3h	100%
L1F2f3		Formation 2 lutte contre les violences sexuelles et sexistes	Cadres intermédiaires	3h	50%
L1F2f6		Formation 2 lutte contre les violences sexuelles et sexistes	Personnels des ressources humaines	6h	50%
L1F3f6		Formation 3 lutte contre les violences sexuelles et sexistes	Membres des institutions représentatives du personnel	6h	
L1F4f6		Formation 4 lutte contre les violences sexuelles et sexistes	Tout agent de la communauté de travail	6h	
L1F5f3		Formation 5 lutte contre les violences sexuelles et sexistes	Formation d'une structure (conférence jusqu'à 200 agents)	3h	
Lot 2 diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes					
N°	Prestataires	Intitulé de la formation	public	durée	Priorité 2020
L2F1f3	Accordia	Formation 1 diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes	Cadres dirigeants Cadres supérieurs	3h	100%
L2F2f3		Formation 2 diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes	Cadres intermédiaires	3h	100%
L2F2f6		Formation 2 diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes	Personnels des ressources humaines	6h	100%
L2F3f6		Formation 3 diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes	Membres des institutions représentatives du personnel	6h	100%
L2F4f6		Formation 4 diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes	Tout agent de la communauté de travail	6h	
L2F5f3		Formation 5 recruter sans discriminer	Cadres intermédiaires Personnels des ressources humaines	3h	100%
L2F6f9		Formation 6 : réussir l'intégration d'un agent en situation de handicap pour RH et cadres intermédiaires	collectif de travail de l'agent réintégrer	9h	
L2F7f3	Formation 7 : formations des directions à la diversité et à la lutte contre les discriminations	Formation d'une structure (conférence jusqu'à 200 agents)	3h		
Lot 3 égalité entre les femmes et les hommes					
N°	Prestataires	Intitulé de la formation	public	durée	Priorité 2020
L3F1f3	EGAE	Formation 1 les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes	Cadres dirigeants Cadres supérieurs	3h	100%
L3F2f3		Formation 2 faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu managérial	Cadres intermédiaires	3h	50%
L3F2f6		Formation 2 faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu managérial	Personnels des ressources humaines	6h	
L3F3f3		Formation 3 l'égalité : un défi qui concerne autant les hommes que les femmes	Tout agent de la communauté de travail	3h	
Lot 4 laïcité et neutralité des agents du service public					
N°	Prestataires	Intitulé de la formation	public	durée	Priorité 2020
L4F1f6	Convivencia	Formation 1 Laïcité et neutralité des agents du service public	Cadres intermédiaires Personnels des ressources humaines	6h	5%

Annexe 2 – Bilan et suivi du plan de formation Labels des D(R)AAF



Effectif total des agents D(R)AAF et EPLEFPA au 1er janvier 2020 en région XXXX

DRAAF / DAAF	Effectif total des agents D(R)AAF					
	Nombre	Femmes		Hommes		
		% à l'effectif total	Nombre	%	Nombre	
Encadrement						
Cadres dirigeants		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Cadres supérieurs		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Cadres intermédiaires		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Personnels des ressources humaines						
Acteurs de la prévention		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Agents appartenant à la catégorie d'emploi RH		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Membres institutions représentatives du personnel						
CT		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
CHSCT		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Communauté de travail						
Agents		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total		#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Total des effectifs en DRAAF / DAAF	0	100%	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

EPLFPA	Effectif total des agents EPLEFPA de la région					
	Nombre	Femmes		Hommes		
		% à l'effectif total	Nombre	%	Nombre	
Encadrement						
Cadres supérieurs		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Cadres intermédiaires		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Personnels des ressources humaines						
Acteurs de la prévention		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Agents appartenant à la catégorie d'emploi RH		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Membres institutions représentatives du personnel						
Sous-total				#DIV/0!		#DIV/0!
Communauté de travail						
Sous-total	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Total des effectifs des EPLEFPA de la région	0	100%	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

Total régional des effectifs D(R)AAF + EPLEFPA	0	100%	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
---	----------	-------------	----------	----------------	----------	----------------

BILAN ANNUEL FORMATIONS LABELS 2020

DRAAF / DAAF	Diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes						Recrutement sans discrimination						Égalité entre les femmes et les hommes						Lutte contre les violences sexuelles et sexistes						Laïcité et neutralité des agents du service public					
	Agents formés Diversité et lutte c/ les discriminations et les stéréotypes						Agents D(R)AAF formés au recrutement sans discrimination						Agents D(R)AAF formés à l'Égalité entre les femmes et les hommes						Agents formés à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes						Agents formés à la laïcité et neutralité des agents du service public					
	Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes		Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes		Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes		Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes		Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes	
Encadrement																														
Cadres dirigeants	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Cadres supérieurs	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Cadres intermédiaires	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Personnels des ressources humaines																														
Acteurs de la prévention	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Agents appartenant à la catégorie d'emploi RH	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Membres institutions représentatives du personnel																														
CT	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!							0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
CHSCT	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!							0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!							0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Communauté de travail																														
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!							0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Total des agents DRAAF / DAAF formés	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
EPLFPA																														
Encadrement																														
Cadres supérieurs	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Cadres intermédiaires	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Personnels des ressources humaines																														
Acteurs de la prévention	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Agents appartenant à la catégorie d'emploi RH	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Membres institutions représentatives du personnel																														
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!							0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Communauté de travail																														
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!							0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Total des agents EPLEFPA formés	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Total régional d'agents formés D(R)AAF + EPLEFPA	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

Annexe 3 – Bilan et suivi du plan de formation Labels des directions d'administration centrale et du secrétariat général



Effectif total des agents XXXX au 1er janvier 2020					
XXXX	Effectif total des agents				
	Nombre	Femmes		Hommes	
		% à l'effectif total	Nombre	%	Nombre
Encadrement					
Cadres dirigeants		#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!
Cadres supérieurs		#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!
Cadres intermédiaires		#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0
Personnels des ressources humaines					
Acteurs de la prévention		#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!
Agents appartenant à la catégorie d'emploi RH		#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0
Membres institutions représentatives du personnel					
CT spécial de service		#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0
Communauté de travail					
Agents		#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!
Sous-total		#DIV/0!	0	#DIV/0!	0
Total des effectifs XXXX	0	100%	0	#DIV/0!	0

BILAN ANNUEL FORMATIONS LABELS 2020

XXXX	Diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes						Recrutement sans discrimination						Égalité entre les femmes et les hommes						Lutte contre les violences sexuelles et sexistes						Laïcité et neutralité des agents du service public							
	Agents formés Diversité et lutte c/ les discriminations et les stéréotypes						Agents formés au recrutement sans discrimination						Agents formés à l'égalité entre les femmes et les hommes						Agents formés à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes						Agents formés à la laïcité et neutralité des agents du service public							
	Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes		Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes		Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes		Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes		Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes			
Encadrement																																
Cadres dirigeants	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!		
Cadres supérieurs	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Cadres intermédiaires	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Personnels des ressources humaines																																
Acteurs de la prévention	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Agents appartenant à la catégorie d'emploi RH	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Membres institutions représentatives du personnel																																
CT spécial de service	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!							0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!							0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Communauté de travail																																
Agents	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!							0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!							0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Total des agents XXXX formés	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!		

Annexe 4 – Bilan du plan de formation Labels des écoles de service public relevant du MAA



Effectif total des élèves fonctionnaires stagiaires de xxxxx au 1er janvier 2020						
XXXX	Effectif total des agents					
	Nombre	% / à l'effectif total	Femmes		Hommes	
			Nombre	%	Nombre	%
Promotions						
Élèves de première année – promotion	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Élèves de deuxième année – promotion	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Élèves de troisième année – promotion	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Élèves de quatrième année – promotion	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Élèves de cinquième année – promotion	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

BILAN ANNUEL FORMATIONS LABELS 2020

École XXXX	
Encadrement	
Élèves de première année – promotion	
Élèves de deuxième année – promotion	
Élèves de troisième année – promotion	
Élèves de quatrième année – promotion	
Élèves de cinquième année – promotion	
Sous-total	

Diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes					
Élèves formés Diversité et lutte c/ les discriminations et les stéréotypes					
Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes	
		Nombre	%	Nombre	%
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

Recrutement sans discrimination					
Élèves formés au recrutement sans discrimination					
Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes	
		Nombre	%	Nombre	%
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

Égalité entre les femmes et les hommes					
Élèves formés à l'égalité entre les femmes et les hommes					
Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes	
		Nombre	%	Nombre	%
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

Lutte contre les violences sexuelles et sexistes					
Élèves formés à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes					
Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes	
		Nombre	%	Nombre	%
	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

Laïcité et neutralité des agents du service public					
Élèves formés à la laïcité et neutralité des agents du service public					
Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes	
		Nombre	%	Nombre	%
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

Annexe 5 – Bilan et suivi du plan de formation Labels pour les membres de jurys, les IGAPS, les IEA et la DMC



Effectif total des agents au 1er janvier 2020						
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Effectif total des agents					
	Nombre	% / à l'effectif total	Femmes		Hommes	
			Nombre	%	Nombre	%
Personnels des ressources humaines						
IGAPS		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
IEA		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
DMC		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Membres des jurys						
Jury		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Jury		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Jury		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Jury		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Jury		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Membres institutions représentatives du personnel						
CT ministériel		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
CHSCT ministériel		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Total des effectifs XXXX	0	100%	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

BILAN ANNUEL FORMATIONS LABELS 2020

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	Diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes					Recrutement sans discrimination					Égalité entre les femmes et les hommes					Lutte contre les violences sexuelles et sexistes					Laïcité et neutralité des agents du service public																													
	Agents formés Diversité et lutte c/ les discriminations et les stéréotypes										Agents formés au recrutement sans discrimination										Agents formés à l'Égalité entre les femmes et les hommes										Agents formés à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes										Agents formés à la laïcité et neutralité des agents du service public									
	Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes		Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes		Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes		Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes		Nombre	% d'agents formés	Femmes		Hommes																					
Personnels des ressources humaines																																																		
IGAPS	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!														
IEA	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!														
DMC	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!														
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!														
Membres des jurys																																																		
Jury	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!														
Jury	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!														
Jury	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!														
Jury	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!														
Jury	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!														
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!														
Membres institutions représentatives du personnel																																																		
CT ministériel	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!																
CHSCT ministériel	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!																
Sous-total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!														
Total des agents XXXX formés	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!																

